

Annexe aux Instructions de course type Habitables 2025 – 2025

*Yacht Club International de Saint-Raphaël
Les Voiles d'Azur du 2 et 3 mai 2026, régates de club
Course de grade 5A en golfe de Fréjus FFV*

- 1.4 Heure du coucher du soleil : 20h36 (UTC+2).
1.5 Aucune RSO n'est applicable.
2.1 Le tableau officiel d'information est situé sur les vitres côté SUD du bâtiment du YCISR dit « ROTONDE »
2.2 Il n'est pas prévu de mettre des avis en ligne à partir de 0h00 la veille de la course.
4.1 Il n'est pas prévu de faire des signaux à terre.
5.1 Programme de la course : se référer au programme et/ou à l'avis de course
5.2 **Samedi 2 mai course à départs décalés de 12 miles, premier départ à 11h, fermeture de la ligne à 16h00.**
dimanche 3 mai course en ligne (parcours côtier) à disposition du comité de course à 10h45, fermeture de la ligne à 15h30.
Heure prévue pour le signal d'avertissement : 11h00
6. Pavillons de classe : Néant.
8. Parcours :
MANCHE 1 : Parcours côtier au départ de SAINT RAPHAEL :
*Départ en baie de SAINT RAPHAEL, entre le bateau comité et une bouée jaune de forme cylindrique allongée/
Bouée d'entrée sera déterminée en fonction de la météo.
* Bouée cylindrique blanche et bleue « Banque Populaire » situation à définir.
*Arrivée en baie SAINT RAPHAEL entre une bouée jaune de forme cylindrique allongée située baie de Fréjus et le bateau comité arborant un pavillon bleu.
9. Marques : se référer au §8 ci-dessus.
10. Aucune zone navigable n'est considérée comme un obstacle.
11.1 Ligne de départ : se référer au §8 ci-dessus.
11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS.
11.4 Le nom ou le numéro des bateaux identifiés OCS seront communiqués sur le canal **VHF 06**.
13. Arrivée : la ligne d'arrivée est précisée au §8 ci-dessus.
14.1 Système de pénalité : la RCV 44.1 est modifiée pour toutes les classes.
15.2 Temps limite pour finir la course : 1h00 pour la course après l'arrivée du premier en temps réel pour la course se terminant en baie de Saint-Raphaël.
16. Réclamations : le secrétariat et la salle du jury sont situés dans les locaux du YCISR à la « rotonde ».
17.1 Validation de la compétition : si au moins une manche a été validée.
17.2 Courses retirées : aucune.
17.3 Calcul du temps compensé : temps sur temps avec CVL.
17.4 Heure limite d'affichage des coefficients de temps compensé : 9h30 le jour de la course.
18.1 Il n'est pas prévu d'émargement.
18.3 Canal **VHF : 06**.
21. Publicité fournie par l'autorité organisatrice : aucune.
22. Bateaux officiels : identifiés par le pavillon bleu « France Station Nautique » à l'exception du bateau comité qui sera identifié par le pavillon du YCISR (fond blanc et liseré bleu)
23.2 Les bateaux accompagnateurs seront identifiés par une flamme blanche comportant le nom du bateau accompagné.

Arbitres désignés :

Alain MICHELETTI Président du comité de course (arbitre stagiaire FFV)

Alain MICHELETTI Président du comité technique (arbitre FFV)

Alain MICHELETTI Président du jury (arbitre FFV)

ANNEXE ZONES DE COURSE

Annexe jointe à l'avis de course.

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

Un pointage officiel peut être effectué à la porte ou à la ligne d'arrivée mentionnée dans l'Annexe Parcours.